

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MIL VINGT QUATRE**, le **mercredi 11 décembre à vingt heures**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame **BRICAUD Nathalia**, Maire.

Étaient présents : Mme **BICENKO** Katherine, Mme. **BRICAUD** Nathalia, Mme. **CHEMIN** Delphine, Mme **CHANDI** Katia, Mme. **LAMARQUE** Nadine, M. **KARM** Jean-Marie, M. **TREFCON** Laurent.

Étaient absents excusés : Mme **AMARAL** Sandra a donné pouvoir à Mme **BICENKO** Katherine, M. **ROBIN** Gilles a donné pouvoir à Mme. **CHEMIN** Delphine, Mr **ROPER** Patrick a donné pouvoir à Mme **BRICAUD** Nathalia

Étaient Absents : Mme **CAMBON/CORREIA** Sandrine, M. **POLICE** Yves.

Secrétaire de Séance : Mme. **CHEMIN** Delphine

Date de convocation	03/12/2024
Date d'affichage	03/12/2024
Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé	15
Nombre de Conseillers en exercice	12
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance	7

8- Délibération 2024-40 -Demande de subvention "Fond de concours" pour les travaux de voirie - CART

Vu l'exposé de Madame Le Maire sur les besoins de réfection de certaines voiries de la commune :

- Route de Brouville – Route de Denisy – Route de Saint Arnoult – Grande Rue – Route des Châtelliers
- Pour un montant estimatif de 14 808,00 €.

Considérant que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de la CART

(Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires) au titre du Fond de concours à hauteur de 50% des factures présentées.

Vu le plan de financement présenté

Site	Montant prévisionnel	Fond de concours CART 50%	Reste à charge Mairie
Route de Brouville	2.400 €	1.200 €	1.200 €
Route de Denisy	2.676 €	1.338 €	1.338 €
Route de St Arnoult	5.376 €	2.688 €	2.688 €
Grande Rue	336 €	168 €	168 €
Route des Châtelliers	4.020 €	2.010 €	2.010 €
Total	14.808 €	7.404 €	7.404 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **Approuve** le plan de financement proposé
- **Autorise** Madame Le Maire à solliciter une subvention CART au titre du Fond de Concours

◆ **La présente délibération est adoptée à l'unanimité**

Pour extrait conforme

Fait à Ponthévrard, le 12 décembre 2024

Le Maire

Nathalia BRICAUD



Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le : 13/12/2024

Mme. Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de VERSAILLES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.